

ANALYSE DU DOSSIER PAR LE GAL

N° de dossier OSIRIS : **Non attribué**

Référence au plan de développement du GAL :

Axe 2.3 : Création et adaptation de l'offre touristique durable

Nom du dispositif : Promotion des activités touristiques

Dispositif d'aide n° : 413-23/313

Nom du demandeur : Club Alpin français

Intitulé du projet : Création d'une surface artificielle d'escalade

STATUT DU DEMANDEUR :

Association	Conforme
	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

ACTIONS PRESENTÉES :

<p>Contexte :</p> <p>Montagne phare en pays catalan, le Canigou Grand Site (labellisé en 2012) est rendu aux hommes et à la nature. De par son accessibilité et sa situation géographique, c'est un lieu propice à la découverte des activités de montagne pour une palette variée de publics : jeunes, familles, handicapés – de tous niveaux sportifs. La structuration d'une activité sportive de type escalade y a toute sa place.</p> <p>Le CAF se veut acteur de démarches de certification ou de labellisation (ex : Tourisme handicap, école d'aventure) qui permettent la structuration de ce type d'activité. Les Rondes du Canigou sont le maillage essentiel à partir duquel doivent s'organiser d'autres activités complémentaires. Le Conflent est une terre d'accueil en devenir pour le tourisme de nature. Une réelle demande existe pour la pratique de l'escalade. En 2012, le CAF porte un projet de création d'un rocher école à Casteil avec l'ouverture d'une trentaine de voies de 10 à 150m -il devrait se finaliser fin 2012 - début 2013.</p> <p>Alors que le rocher école de Casteil s'adresse à des publics de grimpeurs « basiques » : touristes, scolaires, familles, clubs... d'autres sites d'escalade sur le Canigou - rochers de Marialles, face nord du Barbet deux sites de pratique prestigieux plutôt typée « terrains d'aventures » voire « alpinisme » correspondent à des fréquentations d'un public avertis. Dans un autre style, les blocs permettent une escalade purement gymnique.</p> <p>Les Pyrénées Orientales disposent d'un potentiel indéniable, et des complémentarités pourraient être développées à l'échelle du Pays Terres Romanes avec la Cerdagne et le Capcir. Par ailleurs, ce pôle viendrait compléter l'offre proposée dans les Corbières Fenouillèdes (ambitieux programme de « la route de la grimpe ») ainsi que le projet en Vallespir (rocher école des Gorges du Mondony). A l'échelon pyrénéen, une synergie pourrait se développer avec les régions actives – l'Aude en particulier avec Quillan et le club « Roc Genèse » ou l'Ariège avec le « CAF des Montagnards Ariégeois »</p> <p>La structuration d'un pôle grimpe n'est pas pour demain, mais elle se pense aujourd'hui. L'aménagement d'une SAE (structure artificielle d'escalade) à Prades, au pied du Canigou représente le chaînon manquant de la diversité de l'offre dans la région permettant une pratique équilibrée de l'escalade, ancrée dans une fréquentation locale forte et permettant le développement de stratégies touristiques.</p>	Conforme
	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Action :

La mairie de Prades met à disposition pour ce projet, une salle du complexe sportif ; de dimensions raisonnables, cette salle à un avantage certain pour ce projet : elle sera affectée uniquement à la pratique de l'escalade contrairement à la plupart des SAE qui doivent partager l'espace et le temps d'utilisation avec d'autres activités).

Dans la salle, les murs existants, supports de la future structure, sont en béton banché, permettant une accroche aisée de tout volumes et amarrages. De plus la géométrie de la salle est par elle-même engageante : présence de deux niveaux avec accès par une mezzanine à mi-hauteur et descente par un escalier en colimaçon permettant d'optimiser l'utilisation de l'espace. Ces différents paramètres déterminent l'architecture du mur devant concilier différentes utilisations :

- **secteur découverte** ; hauteur et faible difficulté pour les débutants et l'apprentissage des techniques de corde
- **secteur «pan»** ; faible hauteur (maxi 3m), épais tapis de réception, nombreuses prises, relief franchement déversant ; pour une pratique sportive /entraînement.
- **Secteur experts** ; hauteur et difficulté ; pour les rencontres et la performance.
- **Secteur spéléo** ; en superposition aux autres secteurs, présence d'amarrages variés permettant différents ateliers de manœuvres de corde pour une utilisation par le Spéléo Club du Conflent mais aussi pouvant **servir à l'accès au public handicapé**.
- Secteur accueil ; espace vestiaires, toilettes, bureau, salon de repos et spectateurs.

LOCALISATION :

Localisation physique (matériel) : Prades
Localisation des bénéficiaires de l'action (immatériel)

Conforme

oui non

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Critères d'éligibilité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Conformité a minima avec le label tourisme handicap	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformité avec le PDIPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Pour tout investissement :</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fournir un avis des structures porteuses des outils de gestion lorsqu'ils existent, concernant : - le respect des plans de gestion existants (Docob natura 2000, Charte forestière de territoire, Contrat de rivière, ZNIEFF...) - l'intégration paysagère des bâtiments et des infrastructures - Fournir une étude de marché ou de faisabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

OPPORTUNITE ET PRIORITE :

Critères de priorité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
S'inscrire dans une démarche concertée avec le Parc et/ou le Pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etre créateur d'emplois non précaires : déclaration d'embauche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact à une échelle géographique pertinente : plusieurs communes ou intercommunalité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valoriser l'identité catalane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sensibiliser les publics à un tourisme respectueux de son environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Allongement de la saison touristique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retombées économiques à partir des grands pôles de fréquentation touristique (partenariat éventuel)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer du lien entre les différents terroirs du Pays (Capcir/Cerdagne, Conflent, Ribéral)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre en compte des critères sociaux dans l'élaboration des projets (tarifs échelonnés, embauche des chômeurs...)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Indiquer en quoi le projet présenté concourt aux objectifs du dispositif : Le présent dispositif a pour objectif de diversifier l'offre touristique. Le projet y répond pleinement : il permettra de mieux répondre aux attentes de la clientèle en complétant l'offre locale de grimpe. De plus, le CAF cherche à rendre accessible une partie de l'équipement au public handicapé.

Evaluer le projet au regard des critères de priorité du dispositif : Ce projet a été pensé et travaillé en lien avec le Pays qui anime le pôle touristique du Canigou. Le mur bénéficiera à tous les grimpeurs du Conflent. La salle étant dédiée uniquement à la pratique de la grimpe (non partagée avec d'autres activités), elle sera une véritable réponse pour pratiquer l'activité quelque soit la météo ou la saison : la pratique pourra s'étendre sur toute l'année, contribuant ainsi à l'allongement de la saison. Cet équipement est un atout dans le cadre de la structuration d'un pôle grimpe au pied du Canigou, grand pôle de fréquentation touristique en Terres Romanes. La SAE rendra le territoire plus attractif et des retombées économiques induites sont espérées.

DEPENSES :**a) dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputable à l'action :**

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	TTC	TTC
Equipements et aménagements	79 294,00	79 294,00
Total des dépenses en €	79 294,00	79 294,00

b) frais salariaux directs supportés par le demandeur pour la mise en œuvre du projet :

Nature de l'intervention prévue retenue comme éligible au FEADER	Nom de l'intervenant	Salaire annuel brut + Charges patronales (a)	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nbre de jrs / an) (b)	Nombre de jours travaillés par an pour l'agent (c)	Frais salariaux liés à l'opération [(b)/(c)x(a)]
TOTAL en €		-	-		-

c) total général des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles au FEADER :

	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]		792,94
Recettes prévisionnelles [r]		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ELIGIBLES [a+b-r]	-	79 294,00

Les recettes à déduire sont celles perçues durant la période de réalisation de l'opération. Par période de réalisation on entend le délai entre la date où le demandeur peut débuter l'opération et la date d'envoi du dossier de demande de paiement de solde du Feader.

PLAN DE FINANCEMENT :

Nom du financeur	Montant maximal de l'aide nationale en €	Montant maximal du FEADER correspondant
FNADT (Pôle touristique)	14 457,81	17 670,66
FNADT (top-up)	8 142,19	
CNDS	8 316,44	10 164,54
CNDS (Top up)	4 683,56	
TOTAL dépenses publiques	35 600,00	27 835,20
dépenses publiques nationales + FEADER	63 435,20	
taux maximum d'aides publiques	80,00%	
Participation du secteur privé	7 000,00	
Emprunt		
Autofinancement privé	8 858,80	
TOTAL dépenses privées	15 858,80	
Montant total du projet	79 294,00	

Vérification du taux maximum d'aides publiques : $\frac{\text{dépenses publiques nationales} + \text{FEADER}}{\text{montant total du projet}}$

Préciser si le plan de financement présenté dans le formulaire a été modifié et si le demandeur a accepté ce nouveau plan de financement.

CONCLUSION DU GAL :

L'avis d'opportunité du dossier par le GAL sera rempli en séance sur la base des observations de chacun des membres du Comité de programmation

.....

Fait à le

Signature du GAL :

ANALYSE DU DOSSIER PAR LE GAL

N° de dossier OSIRIS : **Non attribué**

Référence au plan de développement du GAL :

Axe 2.3 Création et adaptation de l'offre touristique durable

Nom du dispositif : Promotion des activités touristiques

Dispositif d'aide n° : 413-23/313

Nom du demandeur : Commune d'Eyne

Intitulé du projet : Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'accueil touristique de la maison de la vallée d'Eyne.

STATUT DU DEMANDEUR :

Commune	Conforme oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
---------	--

ACTIONS PRESENTÉES :

<p>Contexte :</p> <p>La Maison de la Vallée d'Eyne (MDV) a été conçue dans le cadre du projet du musée de Cerdagne pour présenter le patrimoine naturel de Cerdagne et Capcir à partir de la monographie de sa vallée classée en réserve naturelle depuis 1993. La structure d'accueil d'Eyne a été identifiée pour présenter les enjeux culturels concernant la frontière entre l'homme et la nature. Depuis 2012, la Maison de la Vallée d'Eyne a été retenue pour être une des « vitrines » du PNR des Pyrénées Catalanes.</p> <p>La MDV est composée d'une salle d'accueil, d'une salle destinée à des animations concernant l'éducation à l'environnement et au patrimoine, d'un jardin ethno botanique et enfin d'une grande salle d'expositions.</p> <p>Inaugurée en 1999 la MDV a été gérée par le SIVPC de Cerdagne jusqu'en 2005, puis la commune a adhéré à la CC du Capcir Haut Conflent et toute la structure muséale a été transférée (actif+passif) à la commune d'Eyne qui depuis lors gère sur ses fonds propres l'ensemble des activités culturelles afférentes aux objectifs suscités.</p> <p>Afin de limiter les dépenses de fonctionnement et d'animation, une première expérimentation coopérative a été tentée (SCIC) visant à mutualiser plusieurs services (OT, Poste, Bistrot de Pays) et l'accueil de la fréquentation touristique en haute et basse saison a été porté depuis 2007, pour permettre la mise en place d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'expérience a échoué.</p> <p>Action :</p> <p>La commune d'Eyne s'est positionnée dans son plan de développement durable dans une logique de labellisation qui permet de recréer du lien entre tradition et modernité (Charte des villages éco terroir). La MDV joue un rôle central dans la stratégie de dynamisation de l'économie touristique en tant que médiateur dans les domaines scientifiques (botanique, énergies renouvelables) et patrimoniaux (anthropologie culturelle entre nature et culture par exemple). C'est par ailleurs un lieu d'animation et d'accueil touristique (Jardin ethnobotanique, Archéologie, Expositions etc...). Lieu de promotion de l'agriculture locale et des ses produits de transformation, la MDV est aussi un lieu d'éducation et de sensibilisation au patrimoine naturel et aux enjeux du développement durable.</p> <p>Enfin, elle joue aussi un rôle important de diversification des activités touristiques : ce projet permettra de travailler sur de nouvelles animations touristiques en vue d'un éventuel changement climatique et complémentaires des stations de ski alpin.</p>	Conforme oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
---	--

<p>Le projet consiste en un repositionnement stratégique de la maison de la vallée avec une réflexion sur ses usages dédiés (vitrine territoriale & support pédagogique), un développement et une consolidation de ses partenariats ainsi qu'un portage durable améliorant fonctionnalités du site. Pour cela 2 volets prioritaires se dégagent :</p> <p>1/ Recrutement d'un chef de projet dédié à cette mission (coordination de la refonte stratégique en lien avec les partenaires directs, définition du projet pédagogique pour le site et formalisation de partenariats.</p> <p>2/ Réaliser une étude de faisabilité/expertise sur le développement du site (diagnostic, expertise du volet pédagogique (outils de médiation, cheminement et gestion des flux, aménagement, signalétique, éléments de promotion et de communication...) et exploration des autres fonctionnalités possibles pour le site.</p> <p>Cette restructuration de la MDV pose aussi inévitablement la question de la relocalisation du Bistrot de Pays.</p>	
--	--

LOCALISATION :

<p>Localisation physique (matériel) :</p> <p>Localisation des bénéficiaires de l'action (immatériel) : Eyne</p>	<p>Conforme</p> <p>oui non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>
---	--

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Critères d'éligibilité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Conformité a minima avec le label tourisme handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Conformité avec le PDIPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Pour tout investissement :</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fournir un avis des structures porteuses des outils de gestion lorsqu'ils existent, concernant : - le respect des plans de gestion existants (Docob natura 2000, Charte forestière de territoire, Contrat de rivière, ZNIEFF...) - l'intégration paysagère des bâtiments et des infrastructures - Fournir une note de marché ou de faisabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

OPPORTUNITE ET PRIORITE :

Critères de priorité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
S'inscrire dans une démarche concertée avec le Parc et/ou le Pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etre créateur d'emplois non précaires : déclaration d'embauche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact à une échelle géographique pertinente : plusieurs communes ou intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valoriser l'identité catalane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibiliser les publics à un tourisme respectueux de son environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Allongement de la saison touristique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retombées économiques à partir des grands pôles de fréquentation touristique (partenariat éventuel)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer du lien entre les différents terroirs du Pays (Capcir/Cerdagne, Conflent, Ribéral)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prendre en compte des critères sociaux dans l'élaboration des projets (tarifs échelonnés, embauche des chômeurs...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Indiquer en quoi le projet présenté concourt aux objectifs du dispositif

En réponse aux mutations profondes de l'économie touristique de montagne, il est nécessaire d'anticiper les évolutions de la demande des clientèles et d'anticiper les impacts prévisibles du réchauffement climatique. Dans ce cadre, le GAL soutient les projets intégrés de valorisation touristique comme celui de la maison de la vallée, qui vise à établir une stratégie d'avenir sur ces questions, afin notamment de développer un accueil de qualité en diversifiant l'offre liée au tourisme blanc (station du Cambre d'Aze).

Evaluer le projet au regard des critères de priorité du dispositif

Ce dossier s'inscrit dans une démarche concertée avec les territoires de projet : participation aux ateliers territoriaux d'accompagnement de projets du GIP Terres Romanes et instruction au titre du pôle touristique Pyrénées cerdagne animé par le PNR (en outre, Pays et PNR prendront part au COPIL permettant de définir un cahier des charges partagé). Un poste sera créé pour assurer la réalisation de la mission. Par ailleurs, de par la nature de ses missions, la MDV participe à la sensibilisation des publics à un usage respectueux de l'environnement. Il faut aussi préciser que la stratégie de restructuration de la MDV aura pour objectif de favoriser la pérennisation ses actions de développement touristique à l'année. Dernier critère de priorité satisfait : ce projet concourt à valoriser l'identité catalane (ex : avec ses activités muséographiques relatives au patrimoine local ou via son jardin ethnobotanique).

DEPENSES :**a) dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputable à l'action :**

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	HT	HT
Etude	9 840,00	9 840,00
Total des dépenses en €	9 840,00	9 840,00

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

b) frais salariaux directs supportés par le demandeur pour la mise en œuvre du projet :

Nature de l'intervention prévue retenue comme éligible au FEADER	Nom de l'intervenant	Salaires annuels brut + Charges patronales (a)	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nbre de jrs / an) (b)	Nombre de jours travaillés par an pour l'agent (c)	Frais salariaux liés à l'opération [(b)/(c)x(a)]
Chef de projet	recrutement en cours	40 126,00	215,00	215,00	40 126,00
TOTAL en €		40 126,00	215,00		40 126,00

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

c) total général des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles au FEADER :

	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]	49 966,00	
Recettes prévisionnelles [r]		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ELIGIBLES [a+b-r]	49 966,00	-

Les recettes à déduire sont celles perçues durant la période de réalisation de l'opération. Par période de réalisation on entend le délai entre la date où le demandeur peut débiter l'opération et la date d'envoi du dossier de demande de paiement de solde du Feader.

PLAN DE FINANCEMENT :

Nom du financeur	Montant maximal de l'aide nationale en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Etat (FNADT - massif)	4 554,59	5 566,72
Etat (top-up)	375,41	
Conseil général	7 243,00	8 852,56
Conseil général (top-up)	597,00	
Conseil régional	4 554,59	5 566,72
Conseil régional (top-up)	375,41	
TOTAL dépenses publiques	17 700,00	19 986,00
dépenses publiques nationales + FEADER	37 686,00	
taux maximum d'aides publiques	75,42%	
Autofinancement public n'appelant pas du FEADER	12 280,00	
TOTAL dépenses privées	12 280,00	
Montant total du projet	49 966,00	

Vérification du taux maximum d'aides publiques : $\frac{\text{dépenses publiques nationales} + \text{FEADER}}{\text{montant total du projet}}$

Préciser si le plan de financement présenté dans le formulaire a été modifié et si le demandeur a accepté ce nouveau plan de financement.

CONCLUSION DU GAL :

L'avis d'opportunité du dossier par le GAL sera rempli en séance sur la base des observations de chacun des membres du Comité de programmation

.....

Fait à le

Signature du GAL :

ANALYSE DU DOSSIER PAR LE GAL

N° de dossier OSIRIS : **Non attribué**

Référence au plan de développement du GAL :

Axe 3.3 Développer les services en milieu rural

Nom du dispositif : Service

Dispositif d'aide n° : 413-33 /321

Nom du demandeur : Communauté de Communes du Conflent

Intitulé du projet : Mise en réseau des bibliothèques

STATUT DU DEMANDEUR :

CC du Conflent	Conforme
	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

ACTIONS PRESENTES :

<p>Contexte</p> <p>La Communauté de Communes du Conflent a déclaré d'intérêt communautaire la Médiathèque de Prades, bourg centre de la Communauté, dont 49 % des adhérents sont domiciliés en dehors de Prades. Les communes de son périmètre disposent de bibliothèques, de points lectures ou de dépôts de livres alimentées par la BDP. Afin de développer l'accès aux ressources de la médiathèque à tous les Conflentois, la CC souhaite à mettre en réseau ces différents points lecture par le déploiement d'un logiciel commun.</p> <p>Les adhérents au réseau auront ainsi accès aux documents de la médiathèque qu'ils pourront retirer à proximité de leur domicile, garantissant un accès à tous à la culture. Ce réseau permettra le développement des petites bibliothèques, une répartition plus équitable des documents, la mise en place d'un catalogue commun accessible sur internet, et la mise en place d'animations.</p> <p>Action :</p> <p>un comité de pilotage du réseau va être créé, rassemblant les bibliothécaires et les bénévoles, sous l'autorité de la direction de la médiathèque. Le comité suivra les actions nécessaires à la bonne marche du réseau : formation, répartition des collections, informatisation du réseau, amélioration des horaires d'ouverture au public (augmentation et fixation).</p> <p>Dans un premier temps, chaque site membre du réseau va être équipé d'ordinateur disposant du progiciel professionnel dédié à la gestion des bibliothèques. Ils seront reliés au serveur de la médiathèque de Prades. Il faut remarquer que ce logiciel est associé à la technologie web 2.0 et à toutes les possibilités offertes par Internet. Grâce à cela, le catalogue commun aux bibliothèques sera mis en ligne, sécurisé et accessible aux lecteurs via un portail commun.</p> <p>Ce réseau informatisé permettra par exemple aux lecteurs de réserver un document dans quelque bibliothèque que ce soit (dans un premier temps, 5 points lectures sont concernés).</p> <p><u>L'objet de la demande d'aide</u> : afin de mettre en œuvre ce projet, la CC du Conflent souhaite recruter un chargé de mission culturel qui sera en charge du déploiement de la solution logicielle, de la formation des utilisateurs, puis de l'animation du réseau qui couvrira à terme les 31 communes du territoire.</p>	Conforme
	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

LOCALISATION :

Localisation physique (matériel) : Localisation des bénéficiaires de l'action (immatériel) : Prades	Conforme oui non <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
--	--

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Critères d'éligibilité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Avoir un impact géographique pertinent privilégiant l'échelle de l'intercommunalité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opération concertée avec le Parc ou le Pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OPPORTUNITE ET PRIORITE :

Critères de priorité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
S'appuyer sur des éléments relatifs aux attentes des clientèles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prendre en compte les enjeux du développement durable du territoire dans l'utilisation des supports de communication	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer du lien entre les différents terroirs du Pays (Capcir/Cerdagne, Conflent, Ribéral)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prendre en compte des critères sociaux dans l'élaboration des projets (tarifs échelonnés, embauche des chômeurs...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Indiquer en quoi le projet présenté concourt aux objectifs du dispositif

La mise en réseau des bibliothèques et points de lectures du Conflent permet le développement d'une offre de service culturelle impactant à l'échelle de l'intercommunalité. Outre la création d'un emploi, ce projet contribuera à faire vivre ce réseau pour exploiter au mieux l'équipement intercommunal qu'est la médiathèque. Cela permettra de créer à posteriori de nouvelles activités de service dans le champ culturel.

Evaluer le projet au regard des critères de priorité du dispositif

La dématérialisation de ce service par le déploiement de la solution logicielle dans chaque point lecture / bibliothèque permettra une gestion améliorée des collections et la capacité pour les utilisateurs d'accéder à un catalogue en ligne. La communication via les technologies web permet de diminuer l'utilisation de supports papiers. Par ailleurs, ce projet sera créateur de lien à l'échelle des 31 communes du territoire entre les différents acteurs du réseau.

A l'image du projet porté par les Unions des Ecoles de Musique (et financé par LEADER), ce projet permettra la réorganisation et la professionnalisation des bibliothèques en mutualisant les moyens. Cela permettra aussi de proposer de nouvelles prestations génératrices de ressources (professionnalisation du service, mise en place d'animations, etc.)

DEPENSES :**a) dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputable à l'action :**

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	☐ ☐ ⌚ TTC ☐ ☐ ⌚ HT	☐ ☐ ⌚ TTC ☐ ☐ ⌚ HT
Total des dépenses en €	-	-

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

b) frais salariaux directs supportés par le demandeur pour la mise en œuvre du projet :

Nature de l'intervention prévue retenue comme éligible au FEADER	Nom de l'intervenant	Salaire annuel brut + Charges patronales (a)	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nbre de jrs / an) (b)	Nombre de jours travaillés par an pour l'agent (c)	Frais salariaux liés à l'opération [(b)/(c)x(a)]
Mise en œuvre du réseau	Adjoint au patrimoine (recrutement en cours)	15 000,00	230,00	230,00	15 000,00
TOTAL en €		15 000,00	230,00		15 000,00

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

c) total général des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles au FEADER :

	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]	15 000,00	
Recettes prévisionnelles [r]		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ELIGIBLES [a+b-r]	15 000,00	-

Les recettes à déduire sont celles perçues durant la période de réalisation de l'opération. Par période de réalisation on entend le délai entre la date où le demandeur peut débuter l'opération et la date d'envoi du dossier de demande de paiement de solde du Feader.

PLAN DE FINANCEMENT :

Nom du financeur	Montant maximal de l'aide nationale en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Conseil général		
Conseil général (top-up)		
Conseil régional		
Conseil régional (top-up)		
Autofinancement public appelant du FEADER	6 750,00	8 250,00
TOTAL dépenses publiques	6 750,00	8 250,00
dépenses publiques nationales + FEADER	15 000,00	
taux maximum d'aides publiques	100,00%	
Participation du secteur privé		
Emprunt		
Autofinancement privé		
Autofinancement public n'appelant pas du FEADER		
TOTAL dépenses privées	-	
Montant total du projet	15 000,00	

Vérification du taux maximum d'aides publiques : dépenses publiques nationales + FEADER
montant total du projet

Préciser si le plan de financement présenté dans le formulaire a été modifié et si le demandeur a accepté ce nouveau plan de financement.

CONCLUSION DU GAL :

L'avis d'opportunité du dossier par le GAL sera rempli en séance sur la base des observations de chacun des membres du Comité de programmation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

Signature du GAL :

ANALYSE DU DOSSIER PAR LE GAL

N° de dossier OSIRIS : **Non attribué**

Référence au plan de développement du GAL :

Axe 1.1 Démarches collectives d'organisation et de structuration

Nom du dispositif : Stratégie locale de développement en dehors de la filière bois

Dispositif d'aide n° : 413-11/341-B

Nom du demandeur : Office de Tourisme de Prades - Conflent

Intitulé du projet : Elaboration du schéma de développement touristique du Conflent

STATUT DU DEMANDEUR :

Association	Conforme
	oui non
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ACTIONS PRESENTES :

Contexte : Le Conflent est marqué par une forte ruralité ; les entreprises y sont peu nombreuses et le taux de chômage important. Le tourisme est l'une des composantes de l'économie présente et peut devenir une activité économique à part entière. Mais elle est difficile à développer à l'échelle communale, ce dont ont pris conscience les professionnels du territoire.	Conforme
Action : D'où la volonté d'élaborer à une plus large échelle, plus pertinente et plus lisible de l'extérieur, un schéma de développement touristique du Conflent. Les grands objectifs du projet sont : <ul style="list-style-type: none">- qualifier, structurer et valoriser l'offre touristique,- positionner l'image touristique du territoire,- renforcer l'attractivité du territoire,- développer l'activité touristique,- Définir un plan de communication et organiser la promotion du territoire- Mutualiser les supports de communication- Définir la gouvernance la plus pertinente à l'échelle intercommunale.	oui non
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LOCALISATION :

Localisation physique (matériel) :	Conforme
Localisation des bénéficiaires de l'action (immatériel) : CC du Conflent	oui non
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Critères d'éligibilité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Etre signataire d'une convention d'objectifs avec le Pays Terres Romanes en Pays Catalan et/ou le Pnr des Pyrénées Catalanes dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

OPPORTUNITE ET PRIORITE :

Indiquer en quoi le projet présenté concourt aux objectifs du dispositif

L'élaboration de cette stratégie touristique à l'échelle intercommunale passe par le rassemblement de tous les acteurs touristiques. Cela sera créateur de synergies et par ailleurs permettra l'émergence d'un projet commun, fédérateur et transversal.

Evaluer le projet au regard des critères de priorité du dispositif Sans Objet

DEPENSES :**a) dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputable à l'action :**

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	TTC	TTC
Consultant en ingénierie touristique	2 392,00	2 392,00
Création de la charte graphique	4 800,00	4 800,00
Déplacements	857,06	857,06
Total des dépenses en €	8 049,06	8 049,06

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

b) frais salariaux directs supportés par le demandeur pour la mise en œuvre du projet :

Nature de l'intervention prévue retenue comme éligible au FEADER	Nom de l'intervenant	Salaire annuel brut + Charges patronales (a)	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nbre de jrs / an) (b)	Nombre de jours travaillés par an pour l'agent (c)	Frais salariaux liés à l'opération [(b)/(c)x(a)]
Diagnostic et stratégie - travail sur la charte graphique et définition du plan d'action	Régine BOUTONNET	51 099,48	65,00	240,00	13 839,44
Secrétariat	Irène THEROND	25 605,84	4,15	211,00	503,62
TOTAL en €		76 705,32	69,15		14 343,06

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

c) total général des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles au FEADER :

	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]		22392,12
Recettes prévisionnelles [r]		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ELIGIBLES [a+b-r]	-	22 392,12

Les recettes à déduire sont celles perçues durant la période de réalisation de l'opération. Par période de réalisation on entend le délai entre la date où le demandeur peut débiter l'opération et la date d'envoi du dossier de demande de paiement de solde du Feader.

PLAN DE FINANCEMENT :

Nom du financeur	Montant maximal de l'aide nationale en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Commune de Prades	8 061,16	9 852,53
Autofinancement public appelant du FEADER		
TOTAL dépenses publiques	-	-
dépenses publiques nationales + FEADER	17 913,69	
taux maximum d'aides publiques	80,00%	
Participation du secteur privé		
Emprunt		
Autofinancement privé	4 478,43	
Autofinancement public n'appelant pas du FEADER		
TOTAL dépenses privées	4 478,43	
Montant total du projet	22 392,12	

Vérification du taux maximum d'aides publiques : $\frac{\text{dépenses publiques nationales} + \text{FEADER}}{\text{montant total du projet}}$

Préciser si le plan de financement présenté dans le formulaire a été modifié et si le demandeur a accepté ce nouveau plan de financement.

CONCLUSION DU GAL :

L'avis d'opportunité du dossier par le GAL sera rempli en séance sur la base des observations de chacun des membres du Comité de programmation

.....

Fait à le

Signature du GAL :

ANALYSE DU DOSSIER PAR LE GAL

N° de dossier OSIRIS : **Non attribué**

Référence au plan de développement du GAL :

Axe 2.3 Création et adaptation de l'offre touristique durable

Nom du dispositif : Promotion des activités touristiques

Dispositif d'aide n° : 413-23/313

Nom du demandeur : Mairie de Casteil

Intitulé du projet : Construction d'une structure d'hébergements touristiques sur la commune de Casteil

STATUT DU DEMANDEUR :

Commune	Conforme
	oui non
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

ACTIONS PRESENTEES :

<p>Contexte :</p> <p>Casteil est une commune du canton de Prades, située à 3 km du pôle commercial de proximité de Vernet-les-Bains, à 14 km de Prades, sous-préfecture du département, et pôle commercial principal de l'arrondissement, et à 65 km de l'agglomération de Perpignan.</p> <p>Les commerces de proximité de la commune ont souffert depuis de nombreuses années de la modification des comportements des consommateurs et il ne reste plus aujourd'hui que des activités saisonnières, ouvertes principalement pendant les deux mois d'été, ainsi qu'un hôtel-restaurant ouvert à l'année.</p> <p>Afin de proposer une offre commerciale de proximité permanente aux habitants de Casteil et de satisfaire également aux exigences de la clientèle touristique présente sur le territoire de la commune tout au long de l'année, la commune envisage la construction d'un bâtiment à l'entrée du village, sur un terrain dont elle est propriétaire, qui regrouperait les activités de café, restaurant, épicerie, dépôt de pain, gîte d'étape, relais d'informations touristiques.</p> <p>Action :</p> <p>Il est prévu que ce bâtiment respecte les contraintes réglementaires d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité relatives aux établissements recevant du public.</p> <p>Il est en outre prévu que le gîte réponde à minima à la norme 2 épis et s'inscrive dans une démarche environnementale (respect de la RT 2012, éco-construction). Le présent dossier ne concerne que le gîte d'étape.</p>	Conforme
	oui non
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

LOCALISATION :

<p>Localisation physique (matériel) : Casteil</p> <p>Localisation des bénéficiaires de l'action (immatériel) :</p>	Conforme
	oui non
	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Critères d'éligibilité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Conformité a minima avec le label tourisme handicap	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformité avec le PDIPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Pour tout investissement :</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fournir un avis des structures porteuses des outils de gestion lorsqu'ils existent, concernant : - le respect des plans de gestion existants (Docob natura 2000, Charte forestière de territoire, Contrat de rivière, ZNIEFF...) - l'intégration paysagère des bâtiments et des infrastructures - Fournir une note de marché ou de faisabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OPPORTUNITE ET PRIORITE :

Critères de priorité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
S'inscrire dans une démarche concertée avec le Parc et/ou le Pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etre créateur d'emplois non précaires : déclaration d'embauche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impact à une échelle géographique pertinente : plusieurs communes ou intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valoriser l'identité catalane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sensibiliser les publics à un tourisme respectueux de son environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Allongement de la saison touristique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Retombées économiques à partir des grands pôles de fréquentation touristique (partenariat éventuel)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Créer du lien entre les différents terroirs du Pays (Capcir/Cerdagne, Conflent, Ribéral)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prendre en compte des critères sociaux dans l'élaboration des projets (tarifs échelonnés, embauche des chômeurs...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Indiquer en quoi le projet présenté concourt aux objectifs du dispositif

Le présent dispositif a pour objectif la promotion des activités touristiques sur le territoire par le développement de nouvelles activités et d'établissements permettant l'accueil des visiteurs, notamment pour le public en situation de handicap. A ce titre, le présent projet satisfait aux objectifs de la stratégie ciblée du GAL

Evaluer le projet au regard des critères de priorité du dispositif

La Commune de CASTEIL accueille un public de visiteurs tout au long de l'année mais ne peut satisfaire à sa demande. Aussi, ce projet de gîte permettra à la commune de fidéliser sur place ses clientèles et envisager des retombées économiques pour le village et ses acteurs économiques : guides, commerces ...tout en contribuant à l'allongement de la saison touristique.

Par ailleurs l'établissement satisfera aux critères du label Tourisme et Handicap ainsi qu'au respect des réglementations environnementales en vigueur, ce qui en fera un établissement de qualité, représentatif des démarches eco-touristiques engagées sur le territoire.

DEPENSES :**a) dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputable à l'action :**

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	HT	HT
Gros œuvre (VRD, maçonnerie, charpente, couverture)	69 040,08	69 040,08
Second œuvre (plaquisterie, peintures, menuiseries, carrelage, ferronnerie, électricité et plomberie)	85 250,10	85 250,10
Total des dépenses en €	154 290,18	154 290,18

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

.....

b) frais salariaux directs supportés par le demandeur pour la mise en œuvre du projet :

Nature de l'intervention prévue retenue comme éligible au FEADER	Nom de l'intervenant	Salaire annuel brut + Charges patronales (a)	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nbre de jrs / an) (b)	Nombre de jours travaillés par an pour l'agent (c)	Frais salariaux liés à l'opération [(b)/(c)x(a)]
TOTAL en €		-	-		-

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

.....

c) total général des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles au FEADER :

	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]	154 290,18	
Recettes prévisionnelles [r]		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ELIGIBLES [a+b-r]	154 290,18	-

Les recettes à déduire sont celles perçues durant la période de réalisation de l'opération. Par période de réalisation on entend le délai entre la date où le demandeur peut débiter l'opération et la date d'envoi du dossier de demande de paiement de solde du Feader.

ANALYSE DU DOSSIER PAR LE GAL

N° de dossier OSIRIS : **Non attribué**

Référence au plan de développement du GAL :

Axe 2.1 Diversification et adaptation de l'offre de découverte des patrimoines

Nom du dispositif : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Dispositif d'aide n° : 413-21 /323 D

Nom du demandeur : Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne

Intitulé du projet : Mise en place d'un sentier d'interprétation sur le parcours de la vallée de Font Vive à Porte Puymorens.

STATUT DU DEMANDEUR :

Communauté de Communes	Conforme
	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

ACTIONS PRESENTEES :

<p>Contexte :</p> <p>La Communauté de communes souhaite développer un tourisme quatre saisons sur son territoire, et ce, notamment par l'aménagement touristique de la vallée de Font Vive. Ce projet est un maillon d'une démarche globale de développement du tourisme nature. Une formation Développement (ADEPFO) a été menée, afin de d'approfondir les pistes de valorisation de la Vallée de Font Vive et du Passet avec les acteurs du territoire (socioprofessionnels, techniciens, élus, personnes ressources). Cette formation a permis de prioriser les aménagements à réaliser sur la zone et a mettre en place des dispositifs pour connaître au mieux les visiteurs actuelles du site. Une enquête faisant suite aux conclusions de l'ADEPFO a montré que les visiteurs souhaitaient en grande majorité la mise ne place d'un sentier interprétatif sur le site de Font Vive pour découvrir au mieux cette vallée et ce de manière ludique. La Communauté de Communes souhaite donc mettre en place un sentier d'interprétation pour valoriser le site sur un parcours déterminé en milieu naturel d'environ 6 kms, au cœur de la vallée de Font Vive.</p> <p>Action :</p> <p>Le site concerné présente un fort potentiel en termes d'interprétation en raison de l'importante fréquentation des lieux par les promeneurs, de sa grande richesse patrimoniale, et de la sensibilité de certains de ces patrimoines. Le parcours sera accessible au public familial, d'une durée approximative de 2h30. Agrémenté de médias pérennes et de qualité, le sentier offrira l'opportunité aux visiteurs de plonger dans l'ambiance du site, de « rentrer en contact » avec les lieux et leur histoire ; et par la même, suscitera des questions sur notre rapport au milieu montagnard. Destiné à un public en situation de loisirs, il devra être ludique et vivant : son but n'est pas délivrer une information complète et détaillée, mais de piquer la curiosité des visiteurs, de créer un lien affectif/sensible avec le site et de déclencher des réflexions.</p> <p>La Communauté de Communes a pour objectif de faire connaître les patrimoines de la vallée de Font vive, de favoriser le respect et la préservation de ces patrimoines, d'offrir un produit touristique original hors saison hivernale et de limiter l'incidence du tourisme sur les milieux en canalisant le flux des visiteurs.</p> <p>La première étape du projet est d'identifier les potentialités patrimoniales (archéologiques, architecturales, industrielles, traditionnelles). Cette étude permettra de concevoir un scénario d'interprétation débouchant sur la définition des supports d'interprétation et de leur contenu. La deuxième étape (printemps 2013) sera de passer à la conception graphique de ces derniers, et de procéder aux aménagements nécessaires à la création du sentier pour un accueil du public courant Été 2013.</p>	Conforme
	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

LOCALISATION :

Localisation physique (matériel) : Porte Puymorens Localisation des bénéficiaires de l'action (immatériel) : Porte Puymorens	Conforme oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
---	--

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Critères d'éligibilité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Conformité a minima avec le label tourisme handicap	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conformité avec le PDIPR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour tout investissement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fournir un avis des structures porteuses des outils de gestion lorsqu'ils existent, concernant : - le respect des plans de gestion existants (Docob natura 2000, Charte forestière de territoire, Contrat de rivière, ZNIEFF...) - l'intégration paysagère des bâtiments et des infrastructures - Fournir une note de marché ou faisabilité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OPPORTUNITE ET PRIORITE :

Critères de priorité	Conformité		
	Oui	Non	Sans objet
Créer des emplois non précaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
S'inscrire dans une démarche concertée avec le Parc et/ou le Pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
S'inscrire dans une démarche transversale en lien avec d'autres patrimoines (scientifiques, industriels et agricoles),	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Echelle géographique pertinente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participer à la diversification de l'offre touristique du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valoriser l'identité catalane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibiliser des publics à un tourisme respectueux de son environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Allongement de la saison touristique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diffuser les retombées économiques à partir des grands pôles de la fréquentation touristique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Créer du lien entre les différents terroirs du Pays (Capcir/Cerdagne, Conflent, Ribéral)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prendre en compte des critères sociaux dans l'élaboration des projets (tarifs échelonnés, embauche des chômeurs...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Indiquer en quoi le projet présenté concourt aux objectifs du dispositif

De par sa nature, le sentier d'interprétation est un support transversal permettant de faire découvrir les patrimoines et les savoir-faire afin de sensibiliser le public à leurs fragilités. L'enquête préalable a montré qu'un tel projet était demandé par la clientèle touristique. Il répond par ailleurs aux objectifs du dispositif par la volonté affichée de diversifier les activités touristiques afin d'anticiper l'impact des changements climatiques en montagne.

Evaluer le projet au regard des critères de priorité du dispositif

Ce dossier est le fruit d'une collaboration étroite avec le PNR des Pyrénées Catalanes. Porté par la communauté de commune, ce projet est raisonné à une échelle géographique pertinente. Permettant de valoriser l'identité catalane en mettant en lumière un patrimoine riche, ce sentier participe à la diversification de l'offre en liant transversalement les patrimoines. La volonté affichée d'en faire un support permettant de communiquer sur la fragilité de notre environnement, ce sentier répond aux attentes du territoire en prenant en compte la problématique de l'accessibilité pour les PMR.

DEPENSES :**a) dépenses faisant l'objet d'une facturation directement imputable à l'action :**

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	HT	HT
Etude (identification des potentiels)	3 260,87	3 260,87
Conception et définition des contenus des médias (tables d'orientation, bornes, panneau d'accueil,...)	14 200,00	14 200,00
Réalisation des supports et installation - Plan d'aménagement pour l'accessibilité PMR	25 400,00	25 400,00
Total des dépenses en €	42 860,87	42 860,87

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

b) frais salariaux directs supportés par le demandeur pour la mise en œuvre du projet :

Nature de l'intervention prévue retenue comme éligible au FEADER	Nom de l'intervenant	Salaire annuel brut + Charges patronales (a)	Temps prévisionnel consacré à cette action (en nbre de jrs / an) (b)	Nombre de jours travaillés par an pour l'agent (c)	Frais salariaux liés à l'opération [(b)/(c)x(a)]

Observations, préciser notamment les motifs (nature, délais,...) des dépenses non retenues

.....

c) total général des dépenses prévisionnelles retenues comme éligibles au FEADER :

	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]	42 860,87	
Recettes prévisionnelles [r]		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES ELIGIBLES [a+b-r]	42 860,87	-

Les recettes à déduire sont celles perçues durant la période de réalisation de l'opération. Par période de réalisation on entend le délai entre la date où le demandeur peut débuter l'opération et la date d'envoi du dossier de demande de paiement de solde du Feader.

PLAN DE FINANCEMENT :

Nom du financeur	Montant maximal de l'aide nationale en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Etat (FNADT massif)	7 500,65	9 167,46
Etat (Top-up)		
Conseil régional	7 500,65	9 167,46
Conseil régional (top-up)		
Autofinancement public appelant du FEADER	974,11	1 190,57
TOTAL dépenses publiques	15 975,41	19 525,50
dépenses publiques nationales + FEADER	35 500,90	
taux maximum d'aides publiques	82,83%	
Participation du secteur privé		
Emprunt		
Autofinancement privé		
Autofinancement public n'appelant pas du FEADER	7 359,97	
TOTAL dépenses privées	7 359,97	
Montant total du projet	42 860,87	

Vérification du taux maximum d'aides publiques : $\frac{\text{dépenses publiques nationales} + \text{FEADER}}{\text{montant total du projet}}$

Préciser si le plan de financement présenté dans le formulaire a été modifié et si le demandeur a accepté ce nouveau plan de financement.

CONCLUSION DU GAL :

L'avis d'opportunité du dossier par le GAL sera rempli en séance sur la base des observations de chacun des membres du Comité de programmation

.....

Fait à le

Signature du GAL :